

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 11 février 2021 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

| | |
|-----|--|
| 1. | Un contrat annuel entre la ville et monsieur Alex BONNEMAISON pour la réalisation de reportages photographiques des événements municipaux qui seront publiés dans le journal municipal et toutes autres demandes ponctuelles de prestations photographiques, à compter du 4 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. |
| 2. | Un contrat entre la ville et madame Chrystel Sylvie MALAMAIRIE pour l'organisation de l'exposition «Femmes en couleurs» constituée de 15 à 20 œuvres de l'artiste PIKIN', dans le cadre de la semaine internationale des droits des femmes dans le hall de la médiathèque l'Echo, le 10 février 2021. Ainsi que la tenue de deux ateliers de peinture le 11 mars 2021 au Club Lacroix le matin et au centre social l'après-midi (2900,00 €). |
| 3. | Une convention de partenariat entre la ville et le Département du Val de Marne pour la mise à disposition d'un local, en vue de permanences du Département dans la ville, tous les mardis, pour une durée de un an, à compter du 2 février 2021. |
| 4. | Un contrat entre la ville et l'Association Session Freestyle pour l'organisation d'une activité « roller » dans le cadre des activités sportives durant les petites vacances scolaires de l'année 2021 (2400,00 €). |
| 5. | Un contrat entre la ville et la société MADDAM dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité mis en place par la ville à destination des jeunes collégiens. L'espace jeunesse organise un atelier d'initiation à la programmation sur ordinateur, à raison d'une séance de 2h par semaine en période scolaire, du 25 janvier au 28 juin 2021 (1 440, 00 €). |
| 6. | Un contrat entre la ville et monsieur Jean RIBEIRO pour le concert classique « Le Classique c'est fantastique ! », le 5 février 2021, à l'hôtel de ville (244,00 €). |
| 7. | Un contrat entre la ville et monsieur Stéphane BELLEVILLE pour le concert classique « Le Classique c'est fantastique ! », le 5 février 2021, à l'hôtel de ville (244,00 €). |
| 8. | Un contrat entre la ville et monsieur Rémy REBER pour le concert classique « Le Classique c'est fantastique ! », le 5 février 2021, à l'hôtel de ville (244,00 €). |
| 9. | Un contrat entre la ville et madame Raisa FRANCA BASTOS pour le concert classique « Le Classique c'est fantastique ! », le 5 février 2021, à l'hôtel de ville (244,00 €). |
| 10. | Un contrat entre la ville et la société EUROBACKLINE pour la captation son et vidéo des deux concerts « Le Classique c'est fantastique ! », qui aura lieu le 5 février 2021, en salle du conseil de l'hôtel de ville (3 696,00 €). |
| 11. | Un avenant de reconduction du contrat de location entretien Machine à affranchir, signé entre la ville et la société QUADIENT, pour la période du 12 février 2021 au 11 février 2022. (1482,68 €). |
| 12. | Un contrat entre la ville et la société Micro 5 pour des insertions publicitaires du magazine de la ville <i>Le Mag'</i> , à partir du 4 janvier 2021 au 31 décembre 2021. (7 500,00 €). |

| | |
|-----|---|
| 13. | Un contrat entre la ville et la société N'JOY dans le cadre des animations de la ville du Kremlin-Bicêtre, le service enfance de la ville organise des spectacles sur le thème « <i>Boarding pass</i> », le 23 février 2021, au centre de loisirs élémentaire Benoit Malon. (488,20 €). |
| 14. | Une convention d'occupation précaire avenue du cimetière communal 94 270 Le Kremlin-Bicêtre (Décision 2020-030). |
| 15. | Une convention d'occupation précaire 18, rue du 14 juillet 94 270 Le Kremlin-Bicêtre (Décision 2020-031). |
| 16. | Une convention d'occupation précaire - 11, rue de l'avenir 94 270 Le Kremlin-Bicêtre (Décision 2020-032). |
| 17. | Une convention d'occupation précaire 5, rue Marcel Sembat 94 270 Le Kremlin-Bicêtre (Décision 2020-033). |
| 18. | Une convention d'occupation précaire 20, rue Robert Schuman 94 270 Le Kremlin-Bicêtre (Décision 2020-034). |
| 19. | Un contrat entre la ville et la compagnie OZA (l'ours mythomane) dans le cadre des animations de la ville, le service enfance de la ville organise un spectacle <i>Un Amour de perroquet</i> , au centre de loisirs maternels Suzanne Buisson, le 25 février 2021. (540,00 €). |
| 20. | Un contrat entre la ville et monsieur Franck JAFFART dans le cadre des animations de la ville, le service enfance de la ville organise un spectacle <i>Un Monde parfait</i> , au centre de loisirs maternels Jean Zay, le 26 février 2021. (550,00 €). |
| 21. | Un contrat entre la ville et la société N'JOY dans le cadre des animations de la ville du Kremlin-Bicêtre, le service enfance de la ville organise une animation nommée « City code », le 7 avril 2021, de 13h30 à 16h30, au centre de loisirs élémentaire Benoit Malon. (478,81 €). |
| 22. | Un contrat entre la ville et l'association « FakeOff » pour l'organisation de deux ateliers d'éducation aux médias et sensibilisation au Fake News, le 6 mars 2021, de 14heures à 17h30 en présentiel à la médiathèque ou à défaut en virtuel en cas de fermeture de la médiathèque pour des raisons sanitaires. (350 ,00 €). |
| 23. | Une demande de subvention pour la rénovation complète de l'école élémentaire Charles Peguy – 3bis rue de verdun. (Décision 2021-001). |
| 24. | Une demande de subvention pour la rénovation de l'Espace André Maigné 18 bis rue du 14 juillet. (Décision 2021-002). |
| 25. | Un contrat entre la ville et l'Association ADO (Atelier Détournement Objet) pour la création de 16 à 20 fichiers de plaques de rue au féminin « Semaine Internationale des Droits des Femmes » pour le mois mars 2021. (1 500,00 €). |
| 26. | Une convention de mise à disposition entre la ville et l'association "les souffleurs de braises" pour l'utilisation des locaux de la salle Carnot, pour des répétitions ou son travail de création : les 13 et 28 mars, 3, 4, 18, 19 et 24 avril, et le 2 mai 2021 de 14H à 18H (à titre gratuit). |
| 27. | Une consultation du cabinet d'avocats BOUKHELOUA dans le cadre de requêtes déposées par Jean-François Banbuçj. (Décision 2021-003). |
| 28. | Un contrat entre la ville et la société PORTAGE & VOUS pour la réalisation de prestations de services graphiques pour la ville selon les besoins du 24 février au 31 décembre 2021. |

| | |
|-----|---|
| 29. | Un contrat annuel entre la ville et monsieur Gilbert Falissard pour la réalisation de reportages photographiques des événements municipaux et toutes autres demandes ponctuelles de prestations photographiques qui seront publiés dans le magazine municipal et autres supports de communication de la ville, du 1 ^{ER} mars au 31 décembre 2021. |
| 30. | Un contrat annuel entre la Ville et Pierre CANVILLE pour la création de logo, plaquette, identité graphique, illustration, mise en page et la réalisation mensuelle du magazine <i>Le Mag'</i> et <i>Le Mag'+</i> |
| 31. | Un contrat entre la Ville et Stéphane DANANCIER pour la réalisation de dessins (strip BD 4 cases) pour l'illustration du magazine municipal 2021 et toutes autres demandes ponctuelles. La durée du contrat est fixée du 29/01/2021 au 31/12/2021. |
| 32. | <u>Marché public</u> : PA20-08 Acquisition Mobilier de bureau- BUROKEY SARL - 94340 JOINVILLE LE PONT- Marché à bon de commande sans minimum sans maximum, fera l'objet d'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins- Estimation annuelle 40 000 €HT - Notifié le 15 février 2021. |
| 33. | <u>Marché public</u> : PA20-11 - Audit sur la gestion et les moyens financiers de la Ville du Kremlin-Bicêtre- SARL PUBLIC AVENIR - 92270 BOIS-COLOMBES- Mise en concurrence sans publicité pour un montant 14 516,13€HT- Notifié le 11 février 2021. |
| 34. | <u>Marché public</u> : PA20-12- Mission de programmation pour la cité sportive- MOTT MACDONALD France SAS - PARIS 75011- Mise en concurrence sans publicité pour un montant 37 770€HT- Notifié le 24 février 2021. |